PROTECTION DE LA RESSOURCE

L'EXPÉRIENCE DU SYNDICAT DES EAUX DE PULLIGNY ET DU SAINTOIS

L'expérience du Haut-Saintois

JOURNEE PROTECTION DE L'EAU
ASCOMADE 19 juin 2025

Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois

Périmètre de protection rapprochée de la source de Tramont-Lassus (54)

Les intervenants

- **Philippe ADAM,** exploitant agricole GAEC reconnu des 2 sites à Chef Haut (88), SAU : 592 ha (250 herbe/350 cultures), polyculture élevage, cultive des terrains des collectivités sur le plateau

- **Caroline MAURY,** animatrice captages depuis 2017 sur le Haut-Saintois

Localisation régionale

Des enjeux eau omniprésents

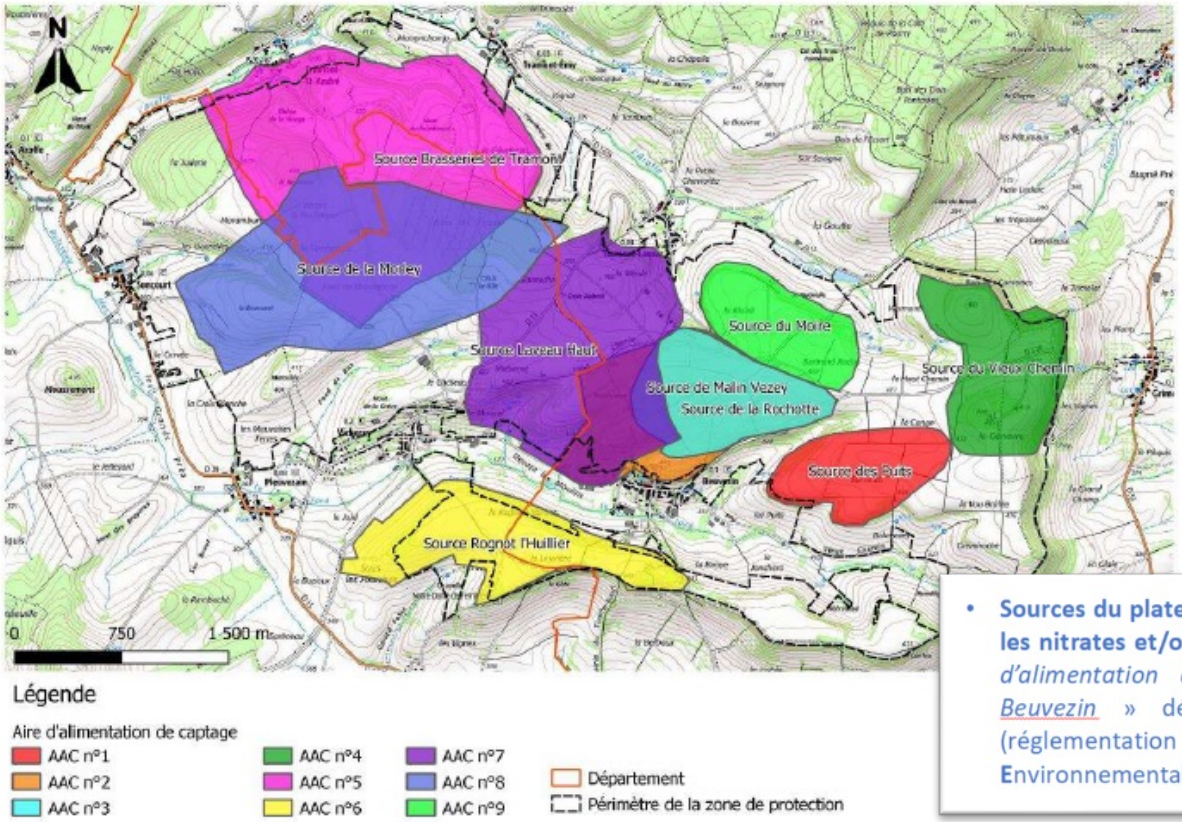

- **Zone Protégée** : 1499 ha
- 2 départements
- 9 AAC, 6 DUP, 15 sources
- **SAU dans les AAC** : 1234 ha
- **36 exploitations** agricoles
- **Population desservie :** environ 6100 habitants
- Problématique **nitrates & pesticides**

- **Sources du plateau reconnues vulnérables aux pollutions diffuses par les nitrates et/ou les pesticides** : *« zone de protection des aires d'alimentation des captages dégradés du plateau de Vicherey-Beuvezin »* définie par un arrêté inter-préfectoral de 2012 (réglementation ZSCE : Zones Soumises à Contraintes Environnementales).

Figure 1 : Localisation des zones de captages sur la zone de protection. Sources : CDA 54, AERM, DDT 54

Un plateau voué à l'élevage

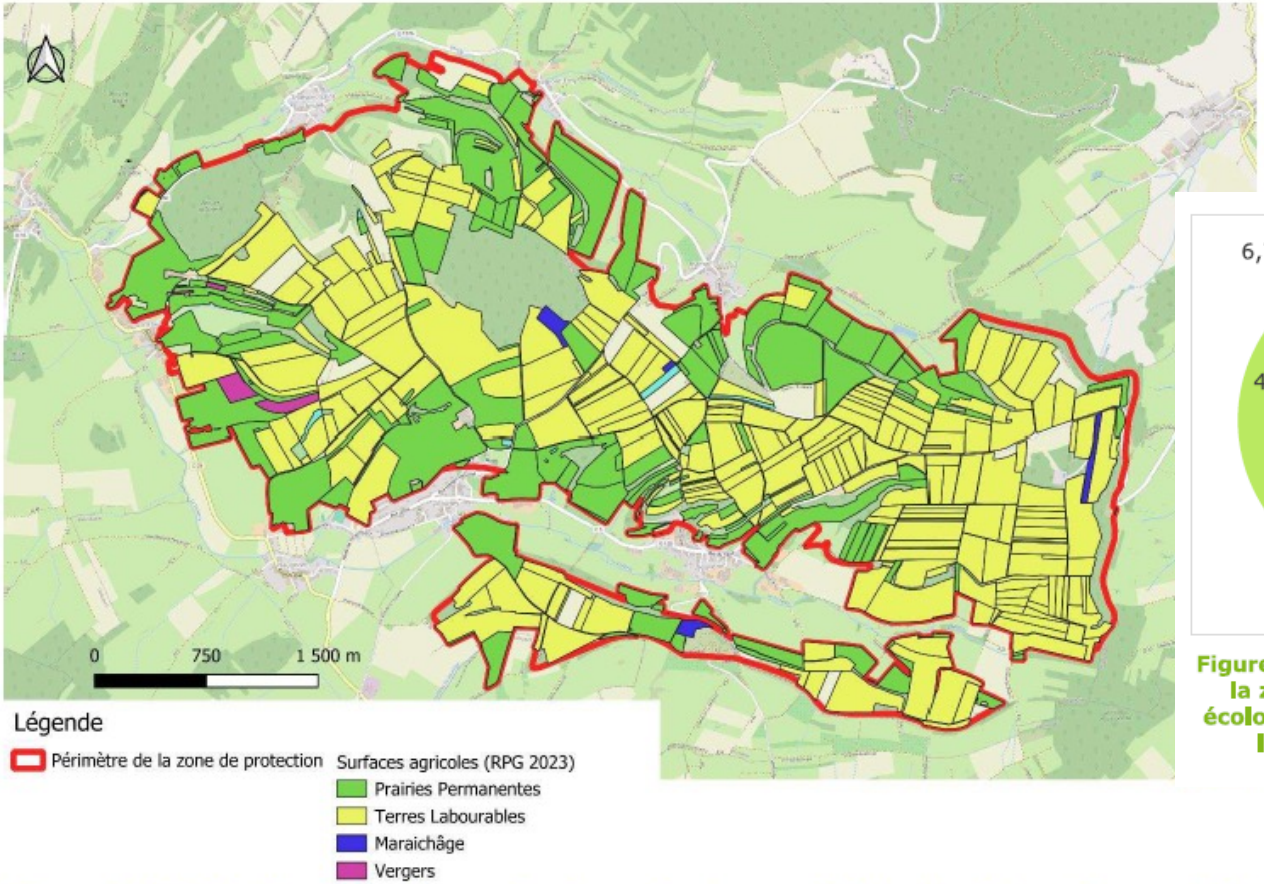

Figure 2 : Valorisation des surfaces agricoles sur les terres cultivées du plateau. Source : DDT 54, RPG 2023.

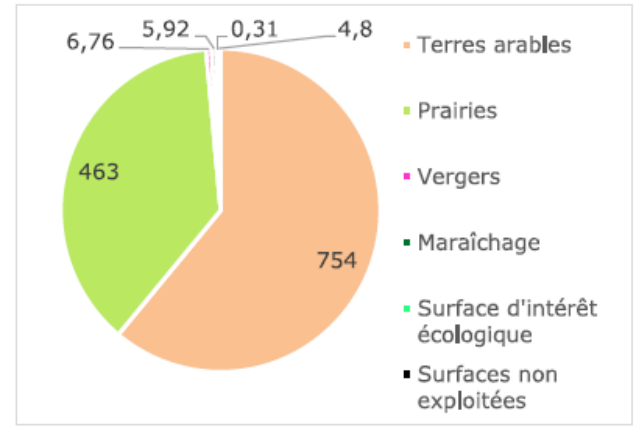

Figure 3 : Occupation des surfaces agricoles dans la zone de protection. Les surfaces d'intérêt écologiques concernent les bandes enherbées le long des cours d'eau, chemin ou forêts.

Notre démarche

Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois (01/01/2025)

Syndicat des eaux : de Pulligny et du Saintois

Commune : Beuvezin

Syndicat des eaux : d'Aboncourt-Maconcourt

Commune : Tramont-Lassus

Syndicat des eaux : de Grimonviller

Syndicat des eaux : de Vicherey-vallée de l'Aroffe

COPIL Mission Eau (gouvernance)

COPIL Programme d'actions (suivi du PA)

Fertimieux-Agrimieux

Arrêté inter-préfectoral de définition de l'aire de protection — **2012**

Mission d'animation — **2017**

Arrêté inter-préfectoral de programme d'actions : 3 ans — **2020**

2025

Bilan/évaluation du programme données 2020 à 2024

Les axes de travail du programme

1-LA MATIERE ORGANIQUE

A1-DIMINUER LA PRESSION ORGANIQUE SUR LA ZONE DE PROTECTION
Arrêt importations, épandage raisonné, suppression stockage en bout de champ

2-LES BNI & LEURS FILIERES

A2-DEVELOPPER DES SOLUTIONS AGRICOLES PRIVILEGIANT DES SYSTEMES DE CULTURES BNI : systèmes herbagers, bio, autres cultures

A3-DEVELOPPER LES FILIERES BNI
Etude filière, diagnostics technico-économiques

3-LE FONCIER

A4-DEPLOYER UNE STRATEGIE D'ACTION FONCIERE
Veille globale, convention foncière, projets d'aménagement (ventes, échanges, baux environnementaux, aménagements)

FAIRE EVOLUER LES SYSTEMES DE CUTURES :

Un objectif de BNI/AAC ciblé suivant la qualité des eaux :

- ✓ Si teneur en nitrates basse : maintien
- ✓ Si teneur en nitrates élevée ou en hausse : augmentation des surfaces

Maïs : limiter la part /AAC

Herbe: au minimum, maintien des surfaces actuelles

Panorama des actions mises en œuvre sur le territoire

LES FILIERES BNI

- Réalisation de diagnostics technico-économiques des exploitations (2019 à 2022)
- Etude filières (AMI 2018)
- Culture expérimentale de silphie (AMI 2019)
- Etude de préfiguration PSE (2021-2022)
- Proposition de MAEC herbe localisées (2022-2023)
- Projet d'agroforesterie (près de 14 ha sur terrains communaux)
- Animation collective gestion des systèmes fourragers (en cours)

Volontariat

SOLUTIONS AGRICOLES PRIVILEGIANT DES SYSTEMES DE CULTURES BNI : systèmes herbagers, bio, autres cultures

Une augmentation des surfaces en BNI depuis 2020 mais un déficit persistant de 82 ha en 2024

Partenaires

LA MATIERE ORGANIQUE

Les points noirs historiques des stockages ont été supprimés mais il reste des difficultés de mise en œuvre (réapparition de certains stockages, épandages, digestats …)

LE FONCIER

Convention cadre collectivités SAFER : 108 ha en maîtrise d'usage (propriété, ORE) dans les PPR +15 ha hors PPR

Notre logique d'action : les BNI et notamment l'herbe bien placés autour des sources

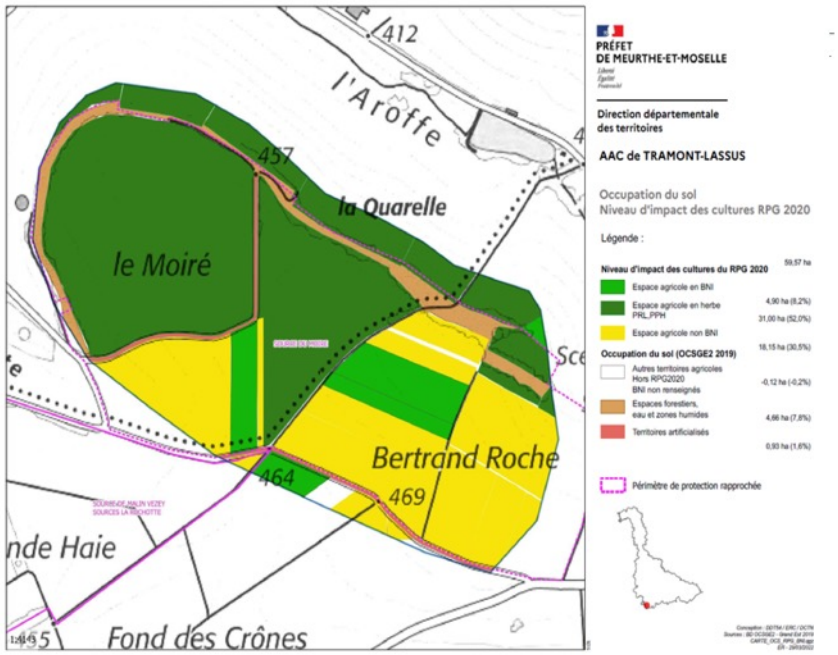

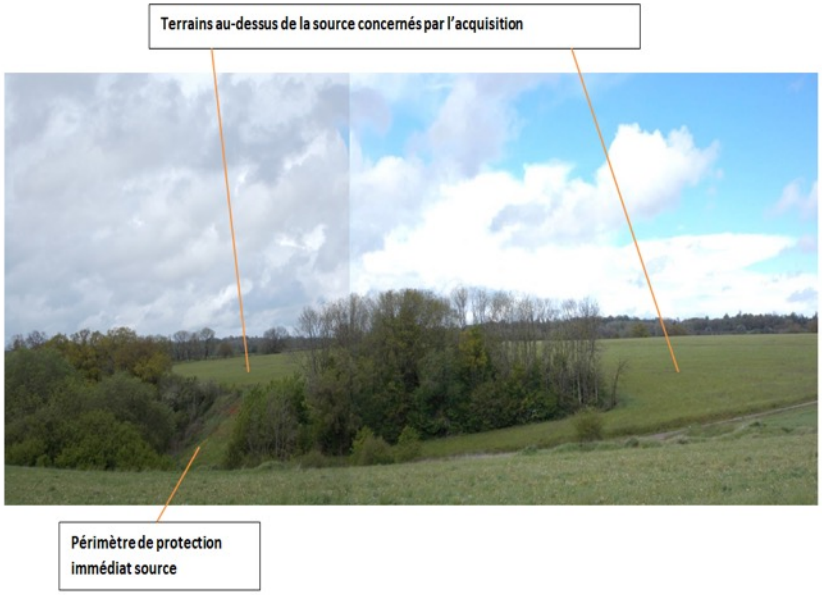

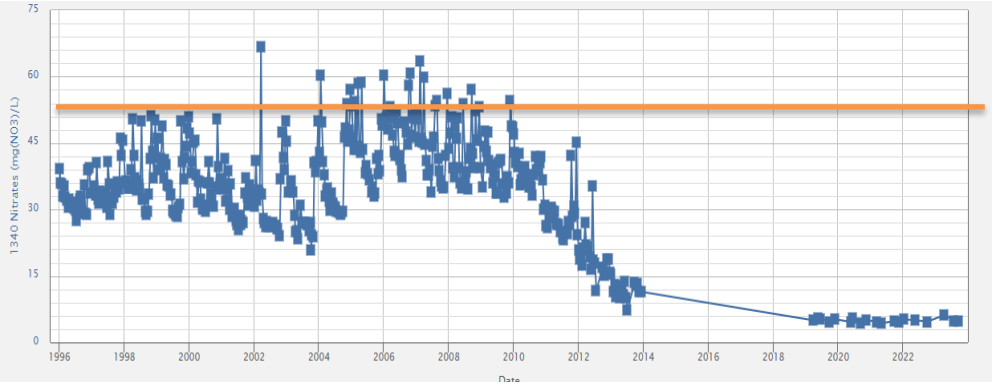

SOURCE DU MOIRE
Moyenne nitrates 2024 : 5,4 mg/l

Données ADES 1996-2023

Actions de communication, sensibilisation

- **Elus** : Lors des comités de pilotage mission eau & informelles entre les COPIL, interactions en continu,
- **Population, agriculteurs** : un bulletin d'information avec volet spécial agriculteur, 1 blog, presse locale & nationale,
- **Agriculteurs** :
  - associés aux travaux & évènements : élaboration du programme d'actions, étude de filières, comité de pilotage programme d'actions, projets éducatifs…,
  - actions ciblées : formation désherbage mécanique, organisation session d'information sur la Directive Nitrates en lien avec la DDT, culture expérimentale & journée technique silphie, animation collective sur la gestion de systèmes fourragers…

  - **Et aussi** : valoriser & partager l'expérience : Commune Nature , trophées de l'Eau AERM 2021, concours captages OFB 2021&2024, colloques, projets éducatifs, interviews, podcasts, ….

Le Plat'Eau

Bulletin d'information des acteurs de la protection de la ressource en eau du plateau de Vicherey-Beuvezin

Pour retrouver la qualité des eaux des captages de notre plateau.
En partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

NUMERO 16-JUIN 2025
Édition semestrielle diffusée par la Mission Eau du plateau de Vicherey-Beuvezin.

SOMMAIRE
- Édito: p1
- Inf'Eaumission : une animation sur mesure pour les agriculteurs du plateau p.2
- Au fil de l'Eau : agir pour l'eau p.3
- Actualité : silence, on tourne sur le plateau ! p.4

Contact : Caroline Maury
Chargée de mission eau :
anim-vicherey.beuvezin@orange.fr

Tournage de la vidéo « concours captages »-Clichés mission eau-27/02/2025-

Edit'Eau

Bonjour à tous,

L'année 2025 marque un tournant pour la Mission Eau du fait de la prise de compétences eau par la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois (CCPCST) au 1er janvier. Celle-ci concerne les communes de Beuvezin et de Tramont-Lassus, et le syndicat des eaux de Grimonviller qui a été dissout, ses communes étant gérées en direct par la CCPCST. Les autres syndicats membres du groupement, supra-communautaires, demeurent. Dans le cadre de cette prise de compétences, pour maintenir le fonctionnement du Comité de Pilotage mission eau, il a été retenu de conserver les représentants présents et d'y adjoindre la Communauté de Communes pour correspondre à la prise de compétences et aux besoins administratifs. La Communauté de Communes doit désigner comme il se doit les représentants communautaires. Pour ce premier semestre, l'ajustement de la mission eau à l'horizon 2026, au regard des visions relatives aux intercommunalités et aux prises de compétence fait donc partie des chantiers prioritaires, comme le sont également l'optimisation du programme d'actions, les actions foncières, et l'animation collective sur la gestion des systèmes fourragers. La communication autour du projet foncier-agroforesterie de Beuvezin, lauréate du concours captages 2024, nous a également mobilisés. Comme présenté dans ce numéro, notre travail collectif au service de la qualité de l'eau se poursuit et évolue en s'ajustant au mieux aux différents enjeux.

Vous souhaitant une bonne lecture, nous restons à votre disposition.

Maurice BARBEZANT
Président du Syndicat des eaux de Pulligny et du Saintois

Roland HUEL
Maire de Tramont-Lassus-CCPCST

Frédéric LATRAYE
Président du SIVOM Vicherey-vallée de l'Aroffe

Hervé MANGENOT
Maire de Beuvezin-CCPCST

Eric MATHIEU
Président du syndicat d'Aboncourt-Maconcourt

Philippe PARMENTIER
Président de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

FORMATION
du réseau
Bio en Grand Est

Economiser des herbicides en cultures par le désherbage mécanique et alterné

Jeudi 5 mars 2020 et ½ journée fin mai

Intervenants :
David ROY, coordinateur technique à Agrobio35
Axel Abraham, FR CUMA Grand Est

Animateur :
MICHAUD Yoan
Yoan.michaud@biograndest.org

Objectif(s) :
-Maitriser la gestion préventive des adventices ;
-Être capable d'intégrer le désherbage mécanique dans l'itinéraire technique du maïs ;
-Economiser des herbicides sans diminuer le rendement maïs par le désherbage alterné et l'outil Opti'Maïs ;
-Expérimenter le réglage et l'utilisation de la bineuse.

Forces et faiblesses du dispositif

+

- Présence et relais sur le terrain
- Animation : apaiser les tensions locales en apportant un regard extérieur, neutre sur le territoire
- Approche multi-partenariale : mutualisation des moyens et coûts financiers, dynamique active, interactivité forte avec les partenaires (agricoles, services de l'Etat, SAFER….)
- Reconnaissance en tant qu'acteur incontournable du territoire (institutions, pairs, partenaires)
- Financement de l'AERM
- Complémentarité avec les actions des services de l'Etat

-

- Forte imbrication des enjeux eau et agricole, qualités agronomiques des terres du plateau, la pression agricole demeure
- Appropriation des réglementations (DUP, AAC, Directive Nitrates…)
- Clé d'entrée des collectivités concernées & échelle de territoire
- Divergence d'approche de certains agriculteurs
- Economie des exploitations agricoles
- Foncier point sensible, peu d'opportunité d'acquisitions, difficulté d'approche prospective
- Le temps : réactivité nappe long/actions, durée AP de programme d'actions, négociations foncières

Le point de vue de l'agriculteur

Notre bilan

Un arrêté préfectoral, une palette d'outils

Des moyens financiers importants : 807 000 € investis par les collectivités & 660 000 € d'aides AERM depuis 2017 (avril 2022)

+

modification significative de l'occupation du sol et une amélioration de la qualité de l'eau pour certains captages

Faible adhésion sur les outils proposés
Tous les agris ne jouent pas le jeu

-

limite des actions basées sur le volontariat : les lignes bougent mais les objectifs ne sont pas atteints : déficit en cultures BNI & qualité d'eau insuffisante pour certains captages au regard des objectifs fixés collectivement

Perspectives

Pour les collectivités :
poursuivre et étendre la maîtrise foncière qui permet d'assurer le maintien des surfaces en herbe

Solliciter l'aide de l'Etat pour rendre obligatoires certaines mesures du programme agricole

Les conseils de l'animatrice :

- Faciliter en misant sur les liens humains et cultivant la neutralité
- Importance des techniques d'animation & des évènements pour créer du lien
- et…une détermination sans faille et sur la durée.

Lien vers le film du concours captages 2024

La commune de Beuvezin lauréate du concours captages OFB 2024 pour ses opérations foncier/agroforesterie

La vidéo est mise en ligne sur le Youtube de l'OFB, voici le lien : https://youtu.be/BFsa94Za8do

Merci de votre écoute

Culture expérimentale de silphie Grimonviller (54)

Contact : Caroline MAURY
Mail : anim-vicherey.beuvezin@orange.fr
Tél : 06 74 71 33 67
Plus d'info sur le blog :
https://plateausaintois.wordpress.com/